

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Domaine : 1.1 Marchés publics

Décision n° Dec-020824-030 du 02 août 2024

Portant attribution du marché n° 10/2024 « Aménagement intérieur de la mairie – Acquisition de Mobilier »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant application de l'article L.2122-22 susvisé ;
Vu l'article R 2122.8 du code de la commande publique ;
Vu le constat d'huissier de l'étude LECA MARZZOCHI – SUD en date du 27 février 2024 ;
Vu la déclaration de sinistre du 28 février 2024 à la MAF – Assurance Tous Risques Chantier ;
Vu la délibération du conseil municipal n°de-260624-038 en date du 26 juin 2024 approuvant l'opération d'acquisition de mobilier pour la mairie ;
Vu l'opération n°102 du budget primitif 2024 ;
Considérant que cette opération d'acquisition de mobilier est justifiée par la nécessité de remplacer les bureaux endommagés par le sinistre susvisé ;
Considérant la visite du chantier en date du 21 juin 2024 et la demande de devis à l'entreprise TRACORS MOBILIS ;
Considérant que l'offre présentée par la **SARL TRACORS MOBILIS** – Devis n°4147 du 05 juillet 2024 pour un montant HT de 7 696.30 € - Lot n° 9 – ZAC de Campo Vallone – 20260 BIGUGLIA – SIRET n° 499 142 990 000 39 est jugée économiquement avantageuse par le pouvoir adjudicateur.

Décide

Article 1^{er} : D'attribuer le marché n°10/2024 « Aménagement intérieur de la mairie – Acquisition de Mobilier » destiné à la cuisine de la Mairie – Hameau de Guaitella à la **SARL TRACORS MOBILIS** – Lot n° 9 – ZAC de campo Vallone – 20260 BIGUGLIA – SIRET n° 499 142 990 000 39 pour un montant HT de **7 696.30 € HT**, soit 9 235.56 TTC.

Article 2 : Le marché de fourniture et pose de mobilier commence à la date de l'accusé réception de la notification de la présente et se terminera à la fin d'exécution des prestations.

Article 3 : La présente notification vaut lettre de commande.

Article 4 : Le paiement des sommes dues interviendra dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande de paiement sur le portail chorus pro.

Article 5 : Les pièces contractuelles (pièces particulières et pièces générales) du marché de fourniture et pose sont par ordre de priorité :

1. Le devis n°4147 du 05 juillet 2024 – DV 2400333 – MAIRIE VIL DEVIS CUISINE FIANL/MAI ;
2. Le document graphique imprimé le 01 août 2024 ;
3. Le CCAG – FCS en vigueur ;

Article 6 : La présente décision sera transmise, à Monsieur le comptable de la Collectivité – centre commercial Monte Stello – 20290 Borgo, notifiée à la SARL TRACORS MOBILIS Lot N°9 - ZAC de Campo Vallone – 20260 BIGUGLIA – SIRET n°499 142 990 000 39, affichée en la forme accoutumée.

Fait à Ville-di-Pietrabugno, le 2 août 2024

Le Maire


Michel ROSSI


Notifiée le 02 Août 2024.


